



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BOURGOGNE-  
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt  
Bourgogne-Franche-Comté**

**Service régional de l'alimentation**  
Réf : DC/BB

Dijon, le 12/07/2023

## **AVIS DE CONFORMITÉ**

**Objet : Plan d'actions régional de lutte contre les campagnols en Bourgogne Franche-Comté / Avis favorable du CROPSAV section végétale**

Conformément à l'article 4 de l'arrêté du 14 mai 2014 relatif au contrôle des populations de campagnols nuisibles aux cultures ainsi qu'aux conditions d'emploi des produits phytopharmaceutiques contenant de la bromadiolone, la nouvelle version mise à jour du plan d'actions régional de lutte contre les campagnols (PAR) Bourgogne – Franche-Comté a été présentée lors de la réunion de la section végétale du Conseil Régional d'Orientation de la Politique Sanitaire Animale et Végétale (CROPSAV) du 16 mars 2023, pour avis.

Ce document, conforme aux dispositions de l'arrêté précité, n'appelant pas de remarque est considéré applicable en l'état. Il sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région Bourgogne – Franche-Comté et intégré au Schéma Régional de Maîtrise des Dangers Sanitaires lorsque l'association sanitaire régionale sera reconnue.

*Pour le Préfet de région et par délégation,  
la directrice régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt,*

*Marie-Jeanne FOTRÉ-MULLER*

Version du 13/07/2023	Ligne 1	Arrêté du 14 mai 2014 relatif au contrôle des populations de campagnols nuisibles aux cultures, ainsi qu'aux conditions d'emploi des produits phytopharmaceutiques contenant de la bromadiolone								
	Ligne 2	Instruction technique DGAL/SDQPV/2015-915 du 21/10/2015 règlement d'exécution UE 2016/2031 du 26/10/2016 Arrêté du 16 avril 2020 portant établissement des listes d'organismes nuisibles au titre du 6° de l'article L. 2513 du code rural et de la pêche maritime Instruction technique DGAL/SDSPV/2022-241 du 22/03/2022								
	Ligne 3	Responsabilité	Modalités	Financement	Acteurs	Outils	Surveillance	Prévention	Lutte	Remarques ou commentaires
COORDONNER les actions sur le territoire définies par le PAR	Ligne 4	FREDON BFC	Réunion technique régulière entre FREDONs et DRAAF/SRAI BFC dans le cadre du suivi des actions en lien avec les cahiers des charges annuels	MASA (Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire) / autres missions officielles	FREDON BFC (Pôle vertébrés & GDON) et DRAAF SRAI BFC	Compte rendu de réunion technique	x	x	x	
	Ligne 5	CROPSAV végétal	Comité pour avis sur le PAR	-	L'ensemble des acteurs composant le CROPSAV végétal	PAR BFC	x	x	x	
DETECTOR / OBSERVER / SURVEILLER les populations de campagnols	Ligne 6	Animateurs des filières, animateur interfilière	Réalisation de l'analyse de risque et élaboration de la situation sanitaire des prairies vis-à-vis du campagnol terrestre	Office Français pour la Biodiversité et DRAAF BFC	FREDON BFC (Pôle vertébrés & GDON) en tant qu'animateur de la filière prairie et CRABFC en tant qu'animateur interfilière	BSV + protocole harmonisé DGAI dans le cadre de la surveillance biologique du territoire et Instruction technique DGAL/SDSPV/2022-241 du 22/03/2022	x			
	Ligne 7	Animateurs des filières, animateur interfilière / Agriculteurs adhérents	Réalisation de l'analyse de risque et évaluation de la situation sanitaire des cultures vis-à-vis du campagnol des champs (réécriture de 2 BSV Grandes cultures pour la FREDON BFC	Office Français pour la Biodiversité et DRAAF BFC	FREDON BFC diffusion par les animateurs filières et CRABFC en tant qu'animateur interfilière	BSV + protocole harmonisé DGAI dans le cadre de la surveillance biologique du territoire et Instruction technique DGAL/SDSPV/2022-241 du 22/03/2022	x			
	Ligne 8	Animateurs des filières, animateur interfilière	Animation et suivi du réseau d'observateurs volontaires rattaché aux BSV	Office Français pour la Biodiversité et DRAAF BFC	FREDON BFC (Pôle vertébrés & GDON) en tant qu'animateur de la filière prairie, CRABFC en tant qu'animateur interfilière avec les observateurs volontaires (CIA25/90, FDC25, SCL25, agriculteurs engagés en contrat de lutte raisonnée, coopératives, ...)	BSV + protocole harmonisé DGAI dans le cadre de la surveillance biologique du territoire et Instruction technique DGAL/SDSPV/2022-241 du 22/03/2022	x			
	Ligne 9	FREDON BFC	En BFC : Prospection de 765 communes dans le cadre de l'analyse de risque à raison de 5 suivis annuels avec usage de l'application Arvicola-Obs	DRAAF BFC	FREDON BFC (Pôle vertébrés & GDON) & DRAAF/SRAI BFC	BSV + protocole harmonisé DGAI dans le cadre de la surveillance biologique du territoire et Instruction technique DGAL/SDSPV/2022-241 du 22/03/2022 Application mobile Arvicola-Obs	x			
	Ligne 10	Animateurs des filières, animateur interfilière	Diffusion des BSV spécifiques (au minimum 5/an) pour la FREDON BFC sur site internet DRAAF/Préfecture/FREDON/courriers et relais presse agricole locale	Office Français pour la Biodiversité	FREDON BFC en tant qu'animateur de la filière prairie, CRA BFC en tant qu'animateur interfilière	BSV	x	x		
COMMUNIQUER / INFORMER sur les actions entreprises sur le territoire et définies dans le PAR	Ligne 11	Animateurs des filières, animateur interfilière et CRE BFC	diffusion de messages spécifiques aux campagnols dans les éditions du BSV	Office Français pour la Biodiversité	FREDON BFC en tant qu'animateur de la filière prairie et CRA BFC en tant qu'animateur interfilière	BSV	x	x		
	Ligne 12	FREDON BFC	Mise à jour du site internet <a href="https://fredon.fr/bourgogne-franche-comte/">https://fredon.fr/bourgogne-franche-comte/</a> et mise en ligne des BSV régionaux	DRAAF BFC	FREDON BFC	TIC type site internet	x	x	x	
	Ligne 13	FREDON BFC	Articles de presse / reportage / ...	Autofinancement de la FREDON BFC	FREDON BFC	Média : presse généraliste et agricole	x	x	x	
	Ligne 14	Préfet de la Région BFC et DRAAF BFC	Le Préfet via la DRAAF BFC communique 1 fois/an le PAR établi par la FREDON BFC et de la mise en œuvre des dispositions de l'arrêté du 14/05/2014 au conseil scientifique régional du patrimoine naturel	/	DRAAF/SRAI BFC, FREDON BFC (Pôle vertébrés nuisibles) conseil scientifique régional du patrimoine naturel	PAR	x	x	x	
	Ligne 15	FREDON BFC	Formation des étudiants des lycées agricoles BFC	DRAAF BFC	FREDON BFC	Formation (théorie et application pratique) adaptée selon cible et cadre à respecter :	x	x	x	
	Ligne 16	FREDON BFC	Formation continue des équipes du réseau OVS	OPCA	FREDON BFC et FREDON France		x	x	x	
	Ligne 17	Animateurs des filières, animateur interfilière et CRE BFC	Formation des observateurs volontaires dans le cadre de la mise en place des BSV spécifiques (conseillers d'OPA, coopératives, agriculteurs...)	Office Français pour la Biodiversité	FREDON BFC (Pôle vertébrés nuisibles) en tant qu'animateur de la filière prairie, CRABFC en tant qu'animateur interfilière		x			

Version du 13/07/2023	Ligne 1	Arrêté du 14 mai 2014 relatif au contrôle des populations de campagnols nuisibles aux cultures, ainsi qu'aux conditions d'emploi des produits phytopharmaceutiques contenant de la bromadiolone								
	Ligne 2	Instruction technique DGAL/SDQPV/2015-915 du 21/10/2015 règlement d'exécution UE 2016/2031 du 26/10/2016 Arrêté du 16 avril 2020 portant établissement des listes d'organismes nuisibles au titre du 6° de l'article L. 2513 du code rural et de la pêche maritime Instruction technique DGAL/SDSPV/2022-241 du 22/03/2022								
	Ligne 3	Responsabilité	Modalités	Financement	Acteurs	Outils	Surveillance	Prévention	Lutte	Remarques ou commentaires
FORMER les acteurs concernés	Ligne 18	FREDON BFC	Formation des agriculteurs à la régulation des rongeurs champêtres	VIVEA	FREDON BFC	<ul style="list-style-type: none"> <li>- biologie/écologie des espèces</li> <li>- reconnaissance des espèces, observation, échantillonnage dans le cadre de la surveillance biologique du territoire et du plan Ecophyto</li> <li>- mesure des impacts économiques</li> <li>- réglementation (UE, Etat, PAC,...), plan Ecophyto (ou autres programmes agricoles), schéma de gouvernance sanitaire, AMM rodenticides,...</li> <li>- mise en place de méthodes de lutte préventives et alternatives</li> <li>- protection de l'environnement et application de la lutte rodenticide</li> <li>- Programmes de recherche actions en cours sur les campagnols</li> <li>- Contrat de Lutte Raisonnée FREDON France, FMSE et programme d'indemnisation des méthodes de lutte</li> </ul>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Ligne 19	FREDON BFC	Formation des agriculteurs dans le cadre de la mise en place des contrats de lutte raisonnée FREDON France	Prestation FREDON BFC	FREDON BFC		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Ligne 20	FREDON BFC	Formation des Jeunes Agriculteurs dans le cadre du Certicréa	AIF 25/90	FREDON BFC et AIF 25/90		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Ligne 21	FREDON BFC	Formation "certiphyto : prairies"	VIVEA	FREDON BFC et AIF 25/90		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Ligne 22	FREDON BFC	Formation des agents de développement et des techniciens (CDA, Coop, Contrôleur laitier...)	Prestation FREDON BFC	FREDON BFC		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Ligne 23	FREDON BFC	Formation "certification d'aptitude à l'utilisation du phosphure d'aluminium"	VIVEA	FREDON BFC et DRAAF BFC	<p>Formation (théorie et application pratique) encadrée par les arrêtés modifiés du 4 août 1986 relatifs aux conditions générales d'emploi de certains fumigants en agriculture et du 10 octobre 1988 et aux conditions particulières de délivrance et d'emploi du phosphure d'hydrogène pour la lutte contre la taupe</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
EXPERTISER / CONSEILLER / ANIMER la lutte	Ligne 24	FREDON BFC	Animation et coordination du réseau régional FREDON BFC FREDON Départementales / GDONs	Autofinancement de la FREDON BFC	FREDON BFC	<p>AG, Réunions d'informations, gestion des adhérents, notes techniques et réglementaires...</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Ligne 25	FREDON BFC	Mise en place et suivi des exploitations agricoles engagées dans un contrat de lutte raisonnée	Cotisation OVS (autofinancement) et prestation de FREDON - BFC	FREDON BFC	<p>Le contrat de lutte raisonnée FREDON France et son protocole d'application</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
VALIDER / CONTROLER	Ligne 26	Animateurs des filières, animateur interfilière, DRAAF BFC et CROPSAV	Relecture des BSV spécifiques avant diffusion et des messages techniques et réglementaires	Office Français pour la Biodiversité	FREDON BFC et CRA BFC en tant qu'animateur interfilière et DRAAF/SRAI BFC	<p>BSV</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Ligne 27	FREDON BFC	Elaboration, gestion et suivi des contrats de lutte raisonnée	cotisation OVS (autofinancement / FREDON BFC) et prestation	FREDON BFC	<p>Le contrat de lutte raisonnée FREDON France et son protocole d'application</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
FAIRE LE BILAN des actions entreprises, EVALUER	Ligne 28	FREDON BFC et CRA BFC	Rapport annuel d'épidémirosurveillance	Office Français pour la Biodiversité	FREDON BFC en tant qu'animateurs de la filière et CRA BFC	<p>Rapport et BSV</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Version du 13/07/2023	Ligne 1	Arrêté du 14 mai 2014 relatif au contrôle des populations de campagnols nuisibles aux cultures, ainsi qu'aux conditions d'emploi des produits phytopharmaceutiques contenant de la bromadiolone								
	Ligne 2	<b>Instruction technique DGAL/SDQPV/2015-915 du 21/10/2015</b> <b>règlement d'exécution UE 2016/2031 du 26/10/2016</b> <b>Arrêté du 16 avril 2020 portant établissement des listes d'organismes nuisibles au titre du 6° de l'article L. 2513 du code rural et de la pêche maritime</b> <b>Instruction technique DGAL/SDSPV/2022-241 du 22/03/2022</b>								
	Ligne 3	<b>Responsabilité</b>	<b>Modalités</b>	<b>Financement</b>	<b>Acteurs</b>	<b>Outils</b>	<b>Surveillance</b>	<b>Prévention</b>	<b>Lutte</b>	<b>Remarques ou commentaires</b>
	Ligne 29	FREDON BFC	Présentation des bilans et des programmes d'actions des contrats de lutte raisonnée au CROPSAV	DRAAF BFC	FREDON BFC et les EA en contrat de lutte raisonnée FREDON France	Le contrat de lutte raisonnée FREDON France et son protocole d'application	x	x	x	
	Ligne 30	FREDON BFC	Remise d'un rapport annuel des autres missions officielles	DRAAF BFC	FREDON BFC	Rapport annuel	x	x	x	
PROTEGER l'environnement	Ligne 31	Agriculteurs / détenteurs de fonds	Suivi constant après traitement pour prévenir les risques sur la faune non cible. Signaler au réseau SAGIR la présence d'animaux non cibles suspectés d'empoisonnement	Autofinancement	Agriculteurs, réseau SAGIR	Spe 6 et Spe 5 de l'AMM Ratron GW et ratron GL		x	x	
RAISONNER LA LUTTE contre les organismes nuisibles	Ligne 32	Agriculteurs / détenteurs de fonds	élaboration d'un programme de lutte compatible avec le plan d'actions régional	Autofinancement	Agriculteurs et FREDON BFC et ses FREDON Départementales	Arrêté interministériel du 14/05/2014 (Art. 9) + Instruction technique DGAL/SDQPV/2015-915 le 21/10/2015	x	x	x	
	Ligne 33	Agriculteurs / Détenteurs de fonds	Favoriser toutes les méthodes alternatives à la lutte chimique (façon culturelle, piégeage, prédateur, plantation de haies, etc....)	Autofinancement	Agriculteurs et détenteurs de fonds	Arrêté interministériel du 14/05/2014 (Art. 6) + Instruction technique DGAL/SDQPV/2015-915 le 21/10/2015			x	
	Ligne 34	Agriculteurs / Détenteurs de fonds	Favoriser la prédateur : Pose de nichoirs et perchoirs - favorise la présence et la reproduction des rapaces prédateurs - permet également d'évaluer les taux de reproduction.	Divers financements (Région, ADEME, Agrifaune, FMSE,...)	Agriculteurs, collectivités locales, LPO BFC, FDC, ...	Réglementation française sur l'implantation des haies en zone agricole			x	
	Ligne 35	Préfet de la Région BFC, DREAL BFC et DRAAF BFC	Mise en place d'un arrêté préfectoral pour définir des zones et des périodes où la lutte est rendue obligatoire (Art. 5 de l'arrêté interministériel du 14/05/2014)	/	DRAAF SRAI BFC, DREAL BFC	arrêté interministériel du 14/05/2014 (Art. 6) + Instruction technique DGAL/SDQPV/2015-915 le 21/10/2015			x	